

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01048 Numéro SIREN : 508 240 587 Nom ou dénomination : @ALEX

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt 466

Désignation de l'entreprise		SARL @ALEX		64 rue du renard		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		76000 ROUEN					
SIRET		5 0 8 2 4 0 5 8 7 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092022		30092021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	2 997	030	2 896	100	583
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	2 997	048	2 896	100	583
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	066	966	062	966	966
	Avances et acomptes sur commandes						
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres *(3)	068	2 023	070	2 023	2 505
				2 309	074	2 309	3 170
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086	9 577	4 268	
	Charges constatées d'avance *	092		094		112	
	Total II	096	14 874	098	14 874	11 020	
	Total général (I + II)	110	17 870	112	2 896	14 974	11 602
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			300	300	
	Réserves réglementées*	130			3 635	2 805	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			500	830	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			7 435	6 935	
	Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156			26		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			4 577	978	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	1 514		2 936	3 690	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			7 539	4 668		
Total général (I + II + III)	180			14 974	11 602		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL @ALEX**
et Date de clôture de l'exercice **30092022**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

ORIGINAL

Cerfor Cyfar


Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL @ALEX		Néant						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092022		Exercice N-1 clos le 30092021						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	12 871	11 874					
	Production vendue { biens } dont export et livraisons	215	214							
		{ services * } intracommunautaires	217	218	1 293	811				
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *		224							
	Subventions d'exploitation reçues		226							
	Autres produits		230	189	229					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		14 353	12 913					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	7 432	8 600					
	Variation de stock (marchandises) *		236		(466)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	5 179	2 405					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	484	244	484	481				
	Rémunérations du personnel *		250	188	207					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252							
	Dotations aux amortissements *		254	482	710					
	Dotations aux provisions		256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262							
		260								
	Total des charges d'exploitation (II)		264		13 765	11 938				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270		588	976					
PRODUITS FINANCIERS EN	Produits financiers (III)	280								
	Produits exceptionnels (IV)	290								
	Charges financières (V)	294								
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300							
		348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		88	146					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310		500	830				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		500	314					
Régime des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318								
	Provisions non déductibles *	322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		88						
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330							
	écart de valeurs liquidatives sur OPC *	248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997							
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers *	Crédance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	588	Déficit col. 2	354			
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	588	Déficit col. 2	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A.V.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL @ ALEX						Néant ☐			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISE						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406						
	Autres	410	412	414	416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426						
	Constructions	430	432	434	436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446						
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456						
	Matériel de transport	460	462	464	466						
	Autres immobilisations corporelles	470	2 997	472	476	2 997					
Immobilisations financières		480	482	484	486						
TOTAL		490	2 997	492	496	2 997					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495	497	498	499						
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516						
	Constructions	520	522	524	526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536						
	Installations générales, agencements divers	540	542	544	546						
	Matériel de transport	550	552	554	556						
	Autres immobilisations corporelles	560	2 414	562	566	2 896					
TOTAL		570	2 414	572	576	2 896					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 % à 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-S01.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A.V.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL @ALEXNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715	2	
Constructions	720		725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5	
Matériel de transport	750		755	6	
Autres immobilisations corporelles	760		765	7	
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 922 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 913
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 817
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.v.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @ALEX		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.V.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|2|

N° SIRET 5|0|8|2|4|0|5|8|7|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL @ALEX

ADRESSE (voie) 64 rue du renard

CODE POSTAL 76000 VILLE ROUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique Voisin Prénom(s) Alexandre
Nom marital Voisin % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date 03111974 N° département 76 Commune BOIS GUILLAUME Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie rue de Lecat
Code postal 76000 Commune ROUEN Pays ☐

Titre (2) ☒ M Nom patronymique Voisin Prénom(s) Christophe
Nom marital Voisin % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 23101962 N° département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE
Adresse : N° 61 Voie domaine des échos
Code postal 49070 Commune ST LAMBERT LA POTHERIE Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

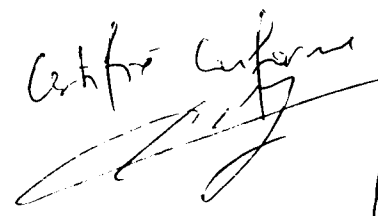
Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 rue du renard		
76000 ROUEN		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	588
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WY)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	588
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	588

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Certifié conforme

A.V.

Taux réduit d'IS

Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
64 rue du renard 76000 ROUEN		

Participations détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % participation détenu dans la sté mentionnée colonne (a)

ORIGINAL

Cetpi Confiance

[Signature]

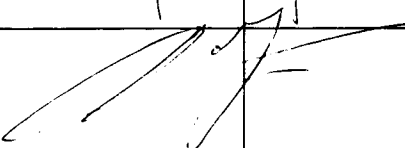
A.v.

Taux réduit d'IS Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
64 rue du renard 76000 ROUEN		

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement à risques, sociétés de capital-risques, sociétés de développement régional ou des sociétés financières d'innovation	
(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) ° participation

Certifié Conforme


(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 rue du renard		
76000 ROUEN		

[illegible] $A \cdot V_1$

Taux réduit d'IS
(Article 219 - I - f du CGI)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SARL @ ALEX	50824058700016	6209Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
64 rue du renard 76000 ROUEN		

Le soussigné

- Nom et prénom : VOISIN ALEXANDRE
- Qualité : GERANT

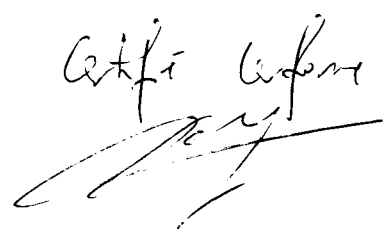
déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01/10/2021
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f° du I de l'article 219.

Fait à : ROUEN
Le : 03/01/2023

Signature du déclarant





Procès-verbal d'assemblée générale

L'an 2023 et le 28 Janvier, à 20 heures, les associés de la société @ALEX, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, se sont réunis au siège social à Rouen – 64, rue du Renard – 76000 en assemblée ordinaire.

Sont présents :

M. VOISIN Alexandre qui détient 51 parts sociales,

M. VOISIN Christophe qui détient 49 parts sociales,

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100, représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts;

L'assemblée est présidée par M. VOISIN Alexandre associé-gérant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les comptes annuels de la société pour l'exercice 2020-2021

2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture est donnée du rapport du gérant

La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Alexandre Voisin continuera à ne pas toucher de rétributions pour l'exercice 2021-2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

17 JAN. 2024



ORIGINAL

Certifié conforme
[Signature]

cy

A.V.
/

Deuxième résolution

Les bénéfices de l'exercice 2021-2022 se montent à 500,36 euros. Aucune rétribution ne sera effectuée aux actionnaires pour l'année. Cette somme sera affectée en totalité au compte « autres réserves ».

Le montant « Autres réserves » atteint 4135,15 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Continuer à vendre des matériels numériques et/ou connectés ainsi que des consommables aux clients de la société Alexadom. Il sera éventuellement facturé à la société @Alex par Alexadom une commission pour apport de clientèle suivant le chiffre d'affaires qu'elle lui aura apporté et suivant la santé de sa trésorerie

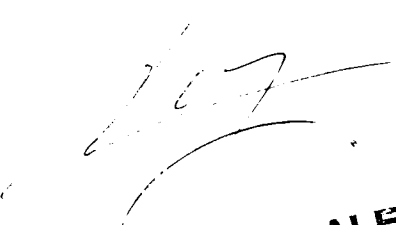
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

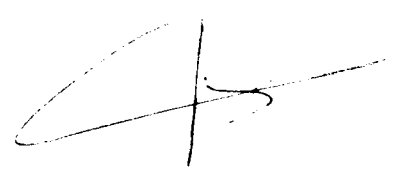
Signatures :

Alexandre VOISIN

Christophe VOISIN



SARL @ALEX
64, rue du Renard
76000 ROUEN
Tél. : 06 81 80 00 98
Mail : sos@alexadom.fr
SIRET : 508 240 557 00012 • 0009 Rouen



Christophe Voisin